

## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 3 octobre 2022

Publié le : 13/10/2022

Membres du Conseil de Communauté en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Gabriel BAULIEU, Vice-Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46.

La séance est ouverte à 18h02 et levée à 20h38.

**Étaient présents :** Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU Besançon : Mme Elise AEBISCHER (jusqu'à la question n°5 incluse), M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, M. Pierre-Charles HENRY (à partir de la question n°38), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n°9 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à partir de la question n°5), M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à partir de la question n°6), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (à partir de la question n°5), Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Beure : M. Philippe CHANEY Bonnay : M. Gilles ORY Busy : M. Philippe SIMONIN Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalèze : M. René BLAISON Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champagne : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Chauenne : Mme Valérie DRUGE Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Franck BERNARD Cussey-sur-l'ognon : M. Jean-François MENESTRIER Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Fontain : M. Claude GRESSET-BOURGEOIS Franois : M. Emile BOURGEOIS Geneuille : M. Patrick OUDOT Gennes : M. Jean SIMONDON La Vèze : M. Jean-Pierre JANNIN Larnod : M. Hugues TRUDET Les Auxons : M. Anthony NAPPEZ Mamirolle : M. Daniel HUOT Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montferrand-le-Château : Mme Lucie BERNARD Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Nancray : M. Vincent FIETIER Novillars : M. Bernard LOUIS Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Palise : M. Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Patrick AYACHE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Pugey : M. Frank LAIDIE Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Jacques ADRIANSEN Saint-Vit : Mme Anne BIHR, M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Benoît VUILLEMIN (jusqu'à la question n°22 incluse) Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Thise : M. Pascal DERIOT Torpes : M. Denis JACQUIN Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vieilley : M. Franck RACLLOT Vorges-les-Pins : Mme Maryse VIPREY (jusqu'à la question n°6 incluse) puis M. Sébastien GIRARDET (à partir de la question n°7)

**Étaient absents :** Amagney : M. Thomas JAVAUX Besançon : Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Julie CHETTOUH, M. Laurent CROIZIER, Mme Sadia GHARET, Mme Valérie HALLER, M. Aurélien LAROPPE, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN Boussières : M. Eloi JARAMAGO Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE Champoux : M. Romain VIENET Dannemarie-sur-Crête : Mme Martine LEOTARD Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Grandfontaine : M. Henri BERMOND La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Marchaux-Chaufontaine : M. Patrick CORNE Merey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Noiron : M. Claude MAIRE Rancenay : Mme Nadine DUSSAUCY Tallenay : M. Ludovic BARBAROSSA Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Vaire : Mme Valérie MAILLARD Villars Saint-Georges : M. Damien LEGAIN

**Secrétaire de séance :** M. Fabrice TAILLARD.

**Procurations de vote :** Mme Elise AEBISCHER à M. Kévin BERTAGNOLI (à partir de la question n°6), Mme Nathalie BOUVET à M. Benoît VUILLEMIN (jusqu'à la question n°22 incluse), Mme Fabienne BRAUCHLI à M. Nathan SOURISSEAU, Mme Julie CHETTOUH à Mme Frédérique BAEHR, M. Laurent CROIZIER à Mme Valérie DRUGE, Mme Sadia GHARET à Mme Anne BENEDETTO, Mme Valérie HALLER à Mme Annaïck CHAUVET, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n°37 incluse), M. Aurélien LAROPPE à M. Anthony POULIN, M. Christophe LIME à M. André TERZO, Mme Agnès MARTIN à Mme Karima ROCHDI (à partir de la question n°5), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (à partir de la question n°10), Mme Juliette SORLIN à M. Sébastien COUDRY (jusqu'à la question n°5 incluse), Mme Claude VARET à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n°4 incluse), Mme Anne VIGNOT à M. Gabriel BAULIEU, Mme Sylvie WANLIN à Mme Marie ZEHAF, M. Alain BLESSEMAILLE à M. Jacques KRIEGER, Mme Martine LEOTARD à M. Olivier LEGAIN, M. Yves GUYEN à M. Marcel FELT, M. Cédric LINDECKER à M. Vincent FIETIER, M. Claude MICHEL à M. Florent BAILLY, Mme Nadine DUSSAUCY à Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Benoît VUILLEMIN à M. Michel JASSEY (à partir de la question n°23), M. Ludovic BARBAROSSA à M. Anthony NAPPEZ, M. Jean-Paul MICHAUD à Mme Catherine BARTHELET, Mme Valérie MAILLARD à M. Fabrice TAILLARD.

**Délibération n°2022/006267**

**Rapport n°43 - Action recherche et innovation - Soutien au fonctionnement du PMT, Pôle de compétitivité des microtechniques pour l'année 2022**

## Action recherche et innovation - Soutien au fonctionnement du PMT, Pôle de compétitivité des microtechniques pour l'année 2022

**Rapporteur : M. Nicolas BODIN, Vice-Président**

Inscription budgétaire	
BP 2022 et PPIF 2022-2026 « actions recherche et innovation » fonctionnement	Montant du budget 2022 : 130 000 € Montant de l'opération : 45 000 €

### Résumé :

La Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole soutient depuis 2005 la démarche fédératrice du Pôle de Compétitivité des Microtechniques (PMT) aux côtés de l'Etat, de la Région et des autres acteurs économiques.

Le soutien à l'innovation est un axe fort de la politique de développement économique de Grand Besançon Métropole, car il est facteur de compétitivité pour les entreprises et d'attractivité pour le territoire.

Le présent rapport porte sur le financement du programme d'animation 2022 que le PMT se doit de mettre en œuvre en tant que « pôle de compétitivité » conformément aux attendus de l'Etat et de la Région.

Pour 2022, le financement de GBM reste au même niveau qu'en 2021, soit une subvention de 45 000 €, correspondant à 5,6% d'un budget de 801 360 € HT.

### **I. Le PMT, Pôle de compétitivité des Microtechniques**

Pour rappel, la filière microtechnique sur le territoire de Grand Besançon Métropole correspond à 1% de la production mondiale.

Un écosystème de plus de 400 entreprises industrielles, 11 000 salariés pour 1,36 milliard d'euros de chiffre d'affaires.

Cette filière compte près de 1050 chercheurs, 450 en recherche publique et 600 en recherche privée, une Société d'Accélération du Transfert des Technologies (SATT), une fondation de recherche partenariale FC Innov', une centrale technologique (MIMENTO), le plus important laboratoire du Cnrs en sciences de l'ingénieur, l'institut FEMTO-ST et une école d'ingénieurs spécialisée SUPMICROTECH-ENSMM.

Sur le volet formation, 53 diplômes allant du CAP au diplôme d'ingénieur.

Le PMT intervient sur 3 domaines d'actions stratégiques orientés « marchés »: le luxe, la santé, l'aéronautique et sur deux autres axes transversaux : les microsystèmes et procédés microtechniques.

Deux secteurs marchés pilotés par les industriels au sein du pôle sont constitués en clusters (dans l'aéronautique PMT ASD et dans le domaine de la santé PMT santé). Ils déploient tous deux des programmes de soutien dédiés aux filières.

### **II. Programme d'actions porté par le PMT pour l'année 2022**

Il fait référence au Guide méthodologique sur le financement des pôles de compétitivité.

Ce guide définit dans son 1<sup>er</sup>§ la "répartition des types de missions des pôles de compétitivité" qui fait apparaître 5 grandes catégories de missions exercées par les pôles.

Le PMT est concernée par 3 de ces 5 catégories. L'Etat a pour l'année 2022 convenu que la catégorie C relative aux missions conduites en faveur d'un ou plusieurs bénéficiaires ciblés et qui ne sont pas proposées à l'intégralité des adhérents au pôle serait intégrée à la catégorie B ci-dessous.

- **Catégorie A : Les missions relevant de l'exercice de l'autorité publique** (labellisation des projets, stratégie du pôle, missions institutionnelles...).

- ✓ **Labellisation des projets collaboratifs de R&D et les travaux préparatoires associés**
  - Détection des projets R&D avec au moins un porteur en Bourgogne Franche Comté
  - Veille et soutien sur les AMI/AAP sectoriels
  - Accompagnement et renforcement de la visibilité des porteurs auprès de BPI, ADEME et des pouvoirs publics.
  - Evaluation des projets y compris à travers le processus de labellisation et/ou de co-labellisation avec MEDICEN.
  - Soutien au montage, dépôt des dossiers des projets collaboratifs ou individuels et préparation aux auditions

Objectif 2022 : une dizaine de projets identifiés, labellisés et accompagnés au titre du plan de relance, du plan France 2030, du PAIR de BFC, du FRI et de l'Europe (Horizon, EIC, Feder, Interreg...). En 2021, une 12 aine de projets l'ont été.

- ✓ **Les missions de nature institutionnelle** exercées par le pôle de compétitivité, sur la sollicitation expresse de l'État ou des collectivités territoriales, **pour participer** à des groupes de travail ou à des réunions afin d'apporter son expertise sur le domaine thématique, **d'aider à la définition de politiques publiques et au portage d'actions publiques**.  
Le PMT participera et contribuera au déploiement en région des politiques européennes, nationales et régionales : RIS3, SRDEII, Comité stratégique de filière (CSF) Aéronautique, santé), PIA4 et France 2030....Participation à l'AFPC (association française des pôles de compétitivité), France Clusters, au futur CSF dédié à la santé et aux réunions interpôles relevant de la santé (Medicen, Pôle Pharma, France Biovalley...)

- **Catégorie B : Les missions exercées au bénéfice de l'ensemble des membres du pôle, en particulier l'« usine à projets » en vue de l'émergence de projets**

Il s'agit des missions exercées par le pôle pour stimuler l'innovation, favoriser la recherche et le développement collaboratif entre les entreprises (notamment les PME) et les laboratoires et aider la valorisation des résultats des projets de R&D ainsi que des missions d'accompagnement conduites en faveur d'entreprises adhérentes au pôle.

- ✓ **Être le relais actif des politiques publiques nationales et régionales** dans le cadre du Plan de Relance et de France 2030
- ✓ **Conforter le positionnement du PMT :**
  - Faire croître le nombre d'adhérents au-delà de 250 et sa couverture régionale et nationale
  - Développer les échanges inter-pôles, inter-clusters et organisations d'intérêt au niveau national comme au niveau international
  - déployer l'outil PMT Business ([www.pmt-business.com](http://www.pmt-business.com)) : plateforme de mise en relation entre donneurs d'ordre et sous-traitants industriels)
- ✓ **Enrichir et promouvoir l'offre de service du PMT**
  - **Promouvoir les adhérents** : 1 annuaire des membres, publications et animation d'un réseau social professionnel *LinkedIn* et d'une communauté de plus de 1500 abonnés...
  - **Accentuer les visites d'entreprises (400/an)** pour recueillir la « voix des entreprises »
  - **Animer la communauté des adhérents industriels** : organisation de 20 manifestations visant la mise en réseau des entreprises, des laboratoires de recherche et des organismes de formation et la promotion de l'écosystème régional,
  - **Participer et/ou organiser des salons, congrès, journées techniques et conventions d'affaires**: rentrée du DM, colloque ITD, MICRONORA, Aéromart Toulouse, Global industrie, Medinov,
  - **Concevoir et produire les supports de communication** du PMT : un **kit commercial PMT** déclinant l'offre de prestations et des **outils de communication** en vue d'une communication de masse ou de mailing ciblés. Gestion de la communication institutionnelle, événementielle et presse.
  - Proposer **5 formations ciblées** pour faire monter les PME en compétences (DM connectés, utilisation pertinente du CIR, bonnes pratiques commerciales, financement et stratégie d'innovation, sensibilisation RSE, ...).

- Participer activement aux **actions de stratégie industrielle des acteurs de l'enseignement** (écoles d'ingénieur : ISIFC et plateforme-ENSMM). Encadrer 10 projets mettant en lien des étudiants et des adhérents industriels.
- Enrichir l'offre de services de **nouvelles prestations à destination des entreprises fragilisées** par la crise post-covid (audit et accompagnement RIPOSTE) **ou souhaitant intégrer une démarche RSE** (sensibilisation, information, accompagnement).
- ✓ **Consolider la gouvernance du PMT :**
  - Préparer et obtenir la **certification Gold Label** (ECEI) ou équivalent
  - Rechercher **l'équilibre financier** des comptes analytiques consolidés
  - Développer **les ressources privées** (>55% des produits) par une augmentation des adhésions et des prestations de services.
- **Catégorie C** : Les missions conduites en faveur d'un ou plusieurs bénéficiaires ciblés et qui ne sont pas proposées à l'intégralité des adhérents au pôle. **A la demande de l'État, ces missions ont été intégrées à la catégorie B**
- **Catégorie D** : Les prestations commerciales ne relevant pas des missions attribuées par les pouvoirs publics aux pôles et n'ayant pas vocation à être aidées. PMT non concerné
- **Catégorie E** : Les missions financées par l'Union européenne. PMT non concerné.

Le programme d'actions et les objectifs attendus sont précisés dans l'annexe 1 : programme d'actions 2022 de la Convention.

### III. Le plan de financement 2022

Le budget prévisionnel 2022 pour la mise en œuvre du programme d'actions est de 801 360 €. Celui-ci correspond à une demande de financement à hauteur de 45 000 € sous la forme d'une subvention pour Grand Besançon Métropole.

#### Dépenses prévisionnelles (en € HT) :

Types de dépenses	Missions de catégorie A	Missions de catégorie B	Total	% total
Frais de personnel	40 136,00 €	361 224,00 €	401 360 €	50,08%
Frais de déplacement	500,00 €	4 500,00 €	5 000 €	0,62%
Frais de structure	12 000,00 €	108 000,00 €	120 000 €	14,97%
Frais externes	5 000,00 €	235 000,00 €	240 000 €	29,95%
Valorisation du temps passé (le cas échéant)		35 000,00 €	35 000 €	4,37%
<b>Total</b>	<b>57 636,00 €</b>	<b>743 724,00 €</b>	<b>801 360 €</b>	<b>100,00%</b>
	7,19%	92,81%		

#### Recettes prévisionnelles (en € HT) :

Financement	Missions de catégorie A	%	Missions de catégorie B	%	Total	% total
Etat	4 477 €	15,5%	57 773 €	7,5%	62 250 €	7,77%
<b>Région Bourgogne Franche-Comté</b>	<b>20 529 €</b>	<b>71,2%</b>	<b>264 901 €</b>	<b>34,3%</b>	<b>285 430 €</b>	<b>35,62%</b>
CAGB	3 236 €	11,2%	41 764 €	5,4%	45 000 €	5,62%
PETR Morteau	216 €	0,7%	2 784 €	0,4%	3 000 €	0,37%
PMA	360 €	1,2%	4 640 €	0,6%	5 000 €	0,62%
Valorisation du temps passé (le cas échéant)		0,0%	35 000 €	4,5%	35 000 €	4,37%
Financements privés		0,0%	365 680 €	47,3%	365 680 €	45,63%
<b>Total</b>	<b>28 818 €</b>	<b>100,0%</b>	<b>772 542 €</b>	<b>100,0%</b>	<b>801 360 €</b>	<b>100,00%</b>
	3,60%		96,40%			

### Recettes prévisionnelles privées (en €) :

Les financements privés envisagés se décomposent de la façon suivante :

Cotisations / Adhésions	200 680,00 €
Prestations	165 000,00 €
Individuelles (prestations de services)	15 000,00 €
Collectives (Evènements dont RDM 2022, salons, webinaires,...)	30 000,00 €
Sponsors (RDM 2022, convention d'affaires, ...)	100 000,00 €
Formation	20 000,00 €
<b>Total</b>	<b>365 680,00 €</b>

Le programme 2022 est équilibré en recettes et dépenses.

*Madame Frédérique BAEHR (2) et Messieurs Nicolas BODIN (2), Sébastien COUDRY (1) et Benoit VUILLEMIN (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.*

**Cette délibération a fait l'objet d'un vote électronique.**

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- se prononce favorablement sur le soutien de Grand Besançon Métropole au programme d'actions du Pôle de Compétitivité des Microtechniques à hauteur de 45 000 € pour l'année 2022 ;
- se prononce favorablement sur la convention correspondante définissant les modalités d'attribution de cette subvention jointe en annexe ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer ladite convention.

Le secrétaire de séance,

Fabrice TAILLARD  
Conseiller Communautaire Délégué

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU  
1<sup>er</sup> Vice-Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 111

Contre : 0

Abstention\* : 0

Conseillers intéressés : 6

\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.



## DOSSIER DE DEMANDE D' ACTIONS COLLECTIVES

# PROGRAMME D' ACTIONS 2022

PMT      Temis Innovation  
[www.pmt-innovation.com](http://www.pmt-innovation.com) 18 rue Alain Savary  
25000 Besançon  
Tél :      03 81 40 47 55  
Web :

APE :      9499Z  
SIRET :    487 980 799 00018

Révision D : Pierre VIVIEN – 20 décembre 2021 – Modification frais structure et externes  
Révision C | Renaud GAUDILLIERE – 20 décembre 2021 – rédaction finale  
Révision B | Renaud GAUDILLIERE – 15 décembre 2021 – consolidation collective  
Révision A | Renaud GAUDILLIERE - 06 décembre 2021- rédaction initiale

## Table des matières

<b>1. Introduction .....</b>	<b>3</b>
<b>2. Description et résultats attendus des différentes missions pour le PMT .....</b>	<b>4</b>
<b>Catégorie A:</b> Les missions exercées par le pôle pour le compte de l'Etat et des collectivités.....	4
Eléments financiers liés à la catégorie A .....	8
<b>Catégorie B:</b> Les missions exercées par le pôle pour stimuler l'innovation, favoriser la recherche et le développement collaboratif entre les entreprises (notamment les PME) et les laboratoires et aider la valorisation des résultats des projets de R&D ainsi que les missions d'accompagnement conduites en faveur d'entreprises adhérentes au pôle.....	9
Eléments financiers liés à la catégorie B.....	17
Catégorie D : Les prestations commerciales ne relevant pas des missions attribuées par les pouvoirs publics aux pôles et n'ayant pas vocation à être aidées.....	18
Catégorie E : Les actions réalisées dans le cadre de projets soutenus par des programmes européens ou autres actions collectifs.....	18
<b>3. Indicateurs clefs .....</b>	<b>19</b>
<b>4. Synthèse des demandes de subventions.....</b>	<b>22</b>
<b>5. Feuille de route : PMT ASD (Aéronautique, spatial, défense) .....</b>	<b>23</b>

## 1. Introduction

L'objet de ce document est de présenter le programme d'actions du pôle de compétitivité PMT (ancienne dénomination : « Pôle des microtechniques ») pour l'année 2022.

Il est fait référence aux documents suivants :

**Financement des pôles de compétitivité : Guide méthodologique en vigueur.**

Ce guide définit dans son 1<sup>er</sup>§ la "répartition des types de missions des pôles de compétitivité" qui fait apparaître 5 grandes catégories de missions exercées par les pôles.

- **Catégorie A** : Les missions relevant de l'exercice de l'autorité publique (labellisation des projets, stratégie du pôle, missions institutionnelles...).
- **Catégorie B** : Les missions exercées au bénéfice de l'ensemble des membres du pôle, en particulier l'« usine à projets » en vue de l'émergence de projets
- **Catégorie C** : Les missions conduites en faveur d'un ou plusieurs bénéficiaires ciblés et qui ne sont pas proposées à l'intégralité des adhérents au pôle. **A la demande de l'État, ces missions ont été intégrées à la catégorie B**
- **Catégorie D** : Les prestations commerciales ne relevant pas des missions attribuées par les pouvoirs publics aux pôles et n'ayant pas vocation à être aidées.
- **Catégorie E** : Les missions financées par l'Union européenne

On trouve en **encadré** dans le texte suivant, les objectifs et livrables associés que le PMT se fixe en termes de résultats attendus pour les actions menées sur l'année.

## 2. Description et résultats attendus des différentes missions pour le PMT

### Catégorie A: Les missions exercées par le pôle pour le compte de l'Etat et des collectivités.

La mise en œuvre de ces missions pour le compte de la puissance publique n'apporte aucun avantage économique aux pôles de compétitivité et aux entreprises membres des pôles.

Ces missions sont de manière exhaustive : l'élaboration, l'actualisation et le suivi de la stratégie du pôle de compétitivité (objectifs, concertation et rédaction de la feuille de route stratégique, veille et prospective à cette fin, ...) qui est en particulier définie dans le contrat de performance et ses annexes ;

Ces actions sont définies comme :

- Stratégie du pôle
- Stratégie de la filière

Les éléments ci-dessous seront produits :

- **Programme global d'actions 2022**

- **Mise à jour de la stratégie globale du pôle :**

Notamment suite aux modifications du mode de financement des pôles de compétitivité et aux incertitudes concernant les labélisations et financements à venir, étant que précisé que le **PMT est labellisé « Pôle de compétitivité »** jusqu'à la fin de la phase IV de la politique de soutien aux pôles de compétitivité (31 décembre 2022).

- **Stratégie partenariale avec MEDICEN et prochainement ...POLEPHARMA**

Vis-à-vis de la filière industrielle française du « dispositif médical » et plus récemment vis-à-vis de la filière industrielle « bioproduction » par l'intégration effective du PMT dans les commissions et groupes de travail permettant de nourrir le 'comité stratégique de filière' piloté par les « pôles santé » en France, en particulier MEDICEN mais également et plus récemment POLEPHARMA.

- **Actualisation de l'offre de services du PMT**

L'enquête réalisée par la DGE en Septembre 2021 auprès des entreprises adhérentes du PMT ainsi que l'écoute permanente de nos adhérents et parties prenantes nous conduit à réadapter notre offre de services en la rendant « adhérents centrée » et en s'appuyant plus largement sur le canal digital (passage des événements en mode hybride - mixte présentiel et distanciel-, multiplication des webinaires, mise en place d'outils numériques de prospection et de fidélisation, intensification du recours aux réseaux sociaux professionnels, recours à un logiciel dédié pour le suivi de la formation).

- **Adaptations permanentes suite aux impacts de la crise sanitaire en-cours**

Le PMT est resté particulièrement mobilisé pendant la crise et sans subir aucune interruption d'activité en 2021 :

- Intensification des échanges avec les pouvoirs publics et participation à des groupes de travail et des réunions afin d'apporter son expertise et de participer au portage d'actions publiques (AFPC, cellules de veille Aéronautique, contribution active au Plan de Relance, détection et appropriation des dispositifs d'aide, ...)
- Intensification des échanges individuels avec les adhérents pour connaître leurs difficultés face à la crise
- Montage dans l'urgence du programme pilote RIPOSTE à fins d'accompagnement individuel de PME industrielles adhérentes nécessitant une révision urgente de leur stratégie
- Adaptation des outils numériques et de l'organisation du travail au sein du PMT pour rester disponible et faire face.

**La feuille de route du PMT doit être confortée** pour faire face à l'évolution permanente des besoins des entreprises dans un contexte général encore fortement perturbé.

Il s'agit globalement de favoriser le développement économique et soutenir les initiatives visant la ré-industrialisation et la souveraineté sur les filières stratégiques (ex : accompagner à la remontée en puissance dans le secteur aéronautique sur les monocouloirs et en Santé, décliner les stratégies d'accélération telles que « biothérapies innovantes » dans le cadre du PIA4, décrypter et promouvoir les dispositifs d'aide publique reconduits en 2022 et à venir, ...)

Également, la feuille de route du PMT se doit prendre en compte les enjeux cruciaux de mutation économique : **transitions écologiques et numériques**. Il s'agit de sensibiliser et d'accompagner les entreprises industrielles adhérentes à intégrer plus en profondeur la dimension RSE, point de passage obligé pour obtenir des financements en lien avec l'innovation et/ou l'investissement productif auprès des financeurs publics comme privés.

**De façon générale, l'objectif** du PMT est d'adapter les services aux entreprises en accord avec leurs besoins, les stratégies nationales et régionales d'accélération et d'innovation, tout en développant une plus forte autonomie financière.

## 1- Labellisation des projets collaboratifs de R&D et les travaux préparatoires associés

Précisément, il s'agit de :

- Détection des projets R&D avec au moins un porteur en Bourgogne Franche Comté
- Veille et soutien sur les AMI/AAP sectoriels
- Accompagnement et renforcement de la visibilité des porteurs auprès de BPI, ADEME et des pouvoirs publics.
- Evaluation des projets y compris à travers le processus de labellisation et/ou de co-labellisation avec MEDICEN.
- Également, sous forme de prestation payante à la carte auprès de l'entreprise : préparation et soutien aux concours régionaux, nationaux et européens d'innovation y compris séance de répétition à blanc auprès d'un jury constitué en cas d'épreuve orale. Soutien au montage et dépôt des dossiers des projets collaboratifs ou individuels

En 2021, le PMT a accompagné et/ou labellisé **13 projets** :

- 3 ANR labélisés (Ambition/Dynabot/Pnanobot)
- 2 I-Lab : AMAROB (non labellisé) et SON (labellisé)
- 5 AMI sectoriel (\*) : 4 accompagnés (CELLQUEST, MIP, CancelTherapeutics, EFS-CAROLINA-Car123) dans le cadre des « nouvelles thérapies et outils de production » et 1 co-labellisé (STELLAR) avec MEDICEN dans le cadre du grand défi biomédicaments et 1 accompagné (MicroMéga) dans le cadre de la « Santé numérique »
- 1 FRI : projet MES PRECIJURA accompagné
- 1 EIC Accelerator : MIP accompagné (phase 1 en 2021 et phase 2 à venir)

Ce qui a conduit au financement de **3 projets** :

- 1 ANR (Pnanobot)
- 2 AMI (CELLQUEST + STELLAR)

**NOTA** : le PMT dispose maintenant d'une personne qualifiée (Renaud GAUDILLIERE) au sein du jury d'audition dans le cadre du concours d'innovation I-Nov opéré par BPI France, ce qui permet de mieux cerner les attendus et d'améliorer la préparation à ce concours. En 2021, nous avons auditionné 2 projets.

Pour 2022, nous nous fixons comme objectif, dans le cadre des AMI-AAP régionaux et Etat de :

- Détecter et soutenir 9 projets : 2 ANR, 2 I-Lab, 2 I-Nov (selon les thématiques), 2 AMI sectoriel et 1 EIC accelerator
- D'auditionner en tant que jury BPI/I-Nov : 2 projets

## **2- Les activités de reporting exigées par les pouvoirs publics (État et collectivités) en particulier la réponse à l'enquête annuelle et le suivi des résultats des projets de R&D qu'elles nécessitent.**

Nous serons amenés à produire pour 2022 :

- Les indicateurs liés à la convention de financement
- Le rapport annuel d'activité
- La documentation et supports nécessaires à la tenue des instances de gouvernance du PMT (bureaux, CA et AG) y compris les comptes-rendus associés
- Diverses notes de synthèse (bilan qualitatif et quantitatif) des actions

## **3- Les missions de nature institutionnelle exercées par le pôle de compétitivité, sur la sollicitation expresse de l'État ou des collectivités territoriales, pour participer à des groupes de travail ou à des réunions afin d'apporter son expertise sur le domaine thématique, d'aider à la définition de politiques publiques et au portage d'actions publiques**

Nous avons nommé ces actions :

- Réunions internes (de préparation et de concertation) dédiées à ces missions de nature institutionnelle
- Réunions externes sur sollicitations expresses des pouvoirs publics.

Nous serons amenés cette année à préparer et prendre part aux réunions sur sollicitations expresses des pouvoirs publics notamment sur les sujets suivants :

- Réunions des pôles et des clusters à l'initiative de l'Etat ou des collectivités territoriales
- Réunions à l'initiative de Monsieur le Préfet (plan de relance, cellule de veille aéronautique, états de situation COGEFI, CRIET, ...)
- Contributions à l'élaboration de la phase V de labélisation des pôles auprès de l'AFPC et membre du comité Hi-France
- Animation ou co-animation des groupes de travail des domaines de spécialisation : « Microtechniques et Systèmes intelligents » ainsi que « Santé et soins individualisés » dans le cadre de RIS3 2021-2027 à la demande de la Région
- Comité de pilotages régionaux divers (assises territoriales, schéma régionaux directeurs, SRDEII, centre R&D Bio Innovation, ...)
- Portage de l'action « Industrie du Futur » Etat/Région avec intégration dans le consortium de pilotage.
- Représentant régional du GIFAS et relais des appels à compétences du CORAC, programme national de recherche en aéronautique civile

- Participation au consortium régional DEDICATED, programme porté par le Pôle Véhicule du Futur.
- Participation à divers conseils d'administrations et assemblées générales d'organisations nationales ou régionales (AFPC, France Clusters, France Biotech, CCI, UIMM, PGI, DECA BFC, Village By CA du Doubs, CCI, Campus des Métiers...)
- Réunions de travail régulières auprès d'acteurs des écosystèmes nationaux, régionaux ou locaux (principalement : MEDICEN, POLEPHARMA, GIFAS, AER, BFCare, Santenov, Temis Microtechniques, Micronora, Temis Santé et BioInnovation, agence de développement de Dijon Métropole, FC Innov, ENSMM, ISIFC, DECA BFC, Robotics Valley, Pôle Universitaire d'Innovation UBFC, BPI France, Business Angels BFC, ...)

### Éléments financiers liés à la catégorie A

Dépenses de personnel (HT) : ..... 40 136,00€  
Frais de déplacement (HT) : ..... 500,00€  
Frais de structure (HT): ..... 15 000,00€  
Achats et prestations externes (HT) : . 500,00€  
Valorisation du temps des industriels : .. 0,00€

**Total du poste (HT) : 60 636,00€**

**Catégorie B: Les missions exercées par le pôle pour stimuler l'innovation, favoriser la recherche et le développement collaboratif entre les entreprises (notamment les PME) et les laboratoires et aider la valorisation des résultats des projets de R&D ainsi que les missions d'accompagnement conduites en faveur d'entreprises adhérentes au pôle.**

**En premier lieu**, la crise sanitaire a conduit l'Etat à activer **des stratégies d'accélération pour l'innovation** qui sont au cœur du quatrième Programme d'investissements d'avenir (PIA4) et dont les grandes lignes ont été annoncées par le Premier ministre en septembre 2020 à l'occasion de la présentation du plan France Relance. À travers ces stratégies d'accélération, il s'agit d'identifier les principaux enjeux de transition et d'y investir de façon exceptionnelle et massive.

Le PIA4, doté de 20 Mds€ se veut être un accélérateur d'innovation en combinant deux logiques d'interventions distinctes et complémentaires :

- D'une part, l'État finance à hauteur de 7,5 milliards d'euros les organismes d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation afin de leur donner de la visibilité sur le long terme et **créer un terreau fertile d'où naîtront spontanément les innovations de demain.**
- D'autre part, le Gouvernement choisit de conduire des investissements exceptionnels dans des secteurs ou technologies d'avenir, pendant et après la relance : ils prennent la forme de stratégies d'accélération nationales unifiées et globales pour l'innovation et pour lesquelles l'Etat mobilise 12,5 milliards d'euros sur 5 ans afin de répondre à des besoins **d'innovation prioritaires ou des failles de marché.**

(<https://www.gouvernement.fr/strategies-d-acceleration-pour-l-innovation>)

Cette logique « dirigée » du PIA4 consiste donc à cibler quelques secteurs, marchés ou technologies prioritaires afin d'en soutenir les étapes clés de développement selon la maturité des innovations, depuis leur conception jusqu'aux conditions de leur déploiement, favorisant ainsi une meilleure articulation entre amont et aval des politiques d'aide à l'innovation.

La Région Bourgogne-Franche-Comté engage un Plan d'accélération de l'investissement régional qui s'inscrit en complémentarité du plan de relance national. Elle entend mobiliser tous les moyens financiers disponibles pour participer au rebond de l'économie régionale, dès maintenant et jusqu'à fin 2023.

Aussi, **le PMT, en tant qu'acteur régional au carrefour de l'innovation et du développement économique régional a un rôle majeur à jouer pour accompagner et participer à l'effort du plan de relance** porté par l'Etat/Région.

Il est à noter que parmi les 20 stratégies d'accélération pour l'innovation, 6 peuvent être rattachées directement ou indirectement aux actions du PMT et de ses axes marchés :

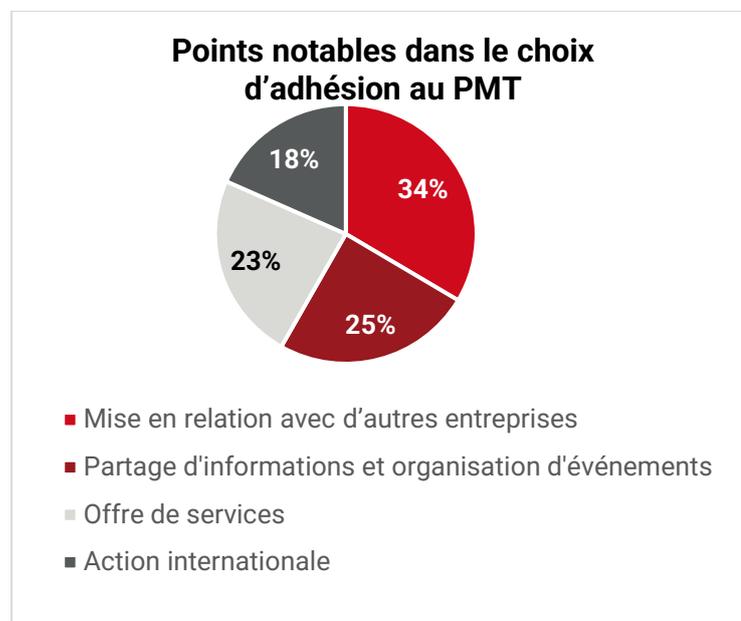
Stratégies d'accélération en lien avec le tronc commun PMT - industriels spécialisés (mécatronique, mécanique avancée, électro-mécanique, robotique, optique-optronique,...) : *Hydrogène décarboné* et *Technologies avancées pour les systèmes énergétiques* (en-cours d'élaboration)

Stratégies d'accélération en lien avec l'axe marché « Technologies de Santé » (PMT Santé - dispositifs médicaux, biotechs, bioproduction) : *Santé numérique, Biothérapie et bioproduction des thérapies innovantes, Maladies infectieuses émergentes et menaces NRBC.*

Stratégie d'accélération en lien avec l'axe marché « Aéronautique, spatial, défense » (PMT ASD) : *Cybersécurité*

**En second lieu, l'enquête conduite par la DGE** auprès des entreprises adhérentes du PMT (30 répondants – 09.21) ainsi que **l'écoute active et permanente de nos adhérents et parties prenantes** toute au long de l'année, apportent des enseignements utiles :

**Concernant le positionnement du PMT** : l'offre du pôle est bien perçue, sa capacité à proposer une offre de services cohérente devient un critère d'adhésion prépondérant.



L'offre de service du PMT a fait l'objet d'une revisite en profondeur en 2021. Elle se formule dorénavant selon le besoin des adhérents en répondant plus directement à ce que le PMT apporte à ses membres (offre dite « adhérents centrée » sur 5 piliers).

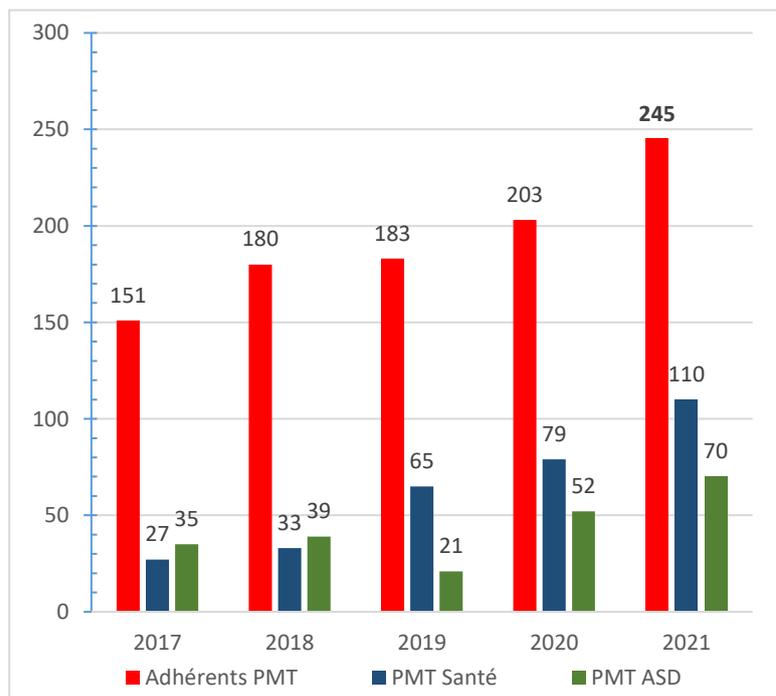
## Notre Offre



5 parcours pour répondre aux besoins de nos adhérents



Également, la charte graphique du PMT a été modernisée et dynamisée. Le recours au digital s'est intensifié avec la migration d'évènements en mode hybride (mixte présentiel et distanciel), la multiplication des webinaires, le développement d'une communauté sur les réseaux sociaux professionnels, la prise en main d'un logiciel dédié pour le suivi des formations, l'installation d'un système de visio-conférence en salle de réunion. Cela a participé à la dynamique d'adhésion sur la période (+21%).



...1 VISION MARCHÉ = 2 CLUSTERS PORTES PAR LE PMT...

Depuis 2017, nous fédérons 2 filières spécifiques issues d'une excellence dans les technologies microtechniques, atouts de notre territoire. Le PMT continue à orienter ses actions sur ces 2 axes marchés à travers l'animation spécifique des 2 clusters PMT Santé et PMT ASD :



#### Filière : Technologies de Santé

- ✓ Porter la filière française du dispositif médical
- ✓ Promouvoir la filière santé en Région
- ✓ Participer au développement de la filière française de bioproduction

**// NOTA //**

Les actions **spécifiques** du cluster PMT Santé sont à retrouver dans les programmes spécifiques « Santé » confiés au PMT et financés par ailleurs (à savoir les programmes : PMT HEALTH, INTERREG ACCELERE HEALTH et PROPULSEUR).

Néanmoins, le cluster PMT Santé, porté par le Pôle, partage des actions **d'ordre général** que l'on retrouve décrites tout au long du présent document (ex : animation, évènement « rentrée du DM », réseautage, frais de structure...).



#### Filière : Aéronautique, Spatial, Défense

- ✓ Promouvoir les sous-traitants de la filière
- ✓ Représentant régional de la filière (GIFAS)

**// NOTA //**

Les actions spécifiques et les objectifs du cluster PMT ASD font partie du présent programme d'animation. Elles sont à retrouver en Annexe.

Ce **travail de positionnement** doit être poursuivi en 2022.

Le PMT souhaite également obtenir la reconnaissance d'un organisme certificateur concernant son management, son activité, l'animation de son écosystème, ses résultats et sa capacité d'amélioration continue et envisage donc :

- La préparation à la **certification** Gold Label délivré par l'European Cluster Excellence Initiative (ECEI) (environ 25 pôles de compétitivité et clusters français sont titulaires de cette certification) ou équivalente, selon les référentiels européens en vigueur.

### Concernant l'offre de service du PMT

Le PMT est resté particulièrement mobilisé pendant la crise sanitaire tout en adaptant son offre de service en conséquence. L'intensification des échanges individuels avec les adhérents pour connaître leurs problématiques et remonter des **besoins spécifiques d'accompagnement, de formation et de montée en compétences** reste d'actualité dans un contexte général encore fortement perturbé.

#### ...RIPOSTE...

Le programme pilote RIPOSTE répond à un besoin d'accompagnement confirmé mais doit prendre une forme différente. En effet, son déploiement s'est heurté à 2 difficultés de taille : un modèle économique délicat (le diagnostic stratégique proposé gratuitement, a conduit certaines entreprises à en bénéficier sans s'engager sur le volet opérationnel pour autant) et un manque de disponibilité des dirigeants. D'ailleurs, nous avons observé que la plupart des entreprises en difficulté sur leur projet d'entreprise était déjà en difficulté avant l'avènement de la crise, crise qui a joué le rôle de loupe grossissante.

Par conséquent, le PMT souhaite proposer ses compétences d'audit stratégique flash 360° et d'accompagnement opérationnel de PME industrielles adhérentes sous une forme plus libre. Il s'agit d'inscrire cette prestation de services au catalogue des prestations usuelles du PMT **sans recourir à l'appui d'un programme financé en propre**. L'engagement des dirigeants est amélioré du fait d'une prestation payante (établissement d'un devis). Cette prestation gardera le nom de RIPOSTE par simplicité.

#### ...RSE....

La crise sanitaire ne doit pas masquer la réalité d'une crise environnementale en marche. Les financeurs publics comme privés conditionnent de plus en plus explicitement, leurs aides à l'innovation et leur participation à des projets d'investissements productifs ou en capital qui démontrent leur responsabilité écologique.

*« La Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) est sans aucun doute l'un des grands enjeux de ses prochaines années à l'heure où les attentes des parties prenantes sur ces questions sont de plus en plus élevées. Pour une entreprise, s'intéresser à la RSE c'est non seulement s'engager dans une démarche de diminution de ses risques mais surtout créer de nouveaux gisements de développement. C'est une véritable démarche de performance globale et d'entrepreneur conquérant ! » (Direction du Développement durable et de la RSE de Bpifrance)*

Le PMT envisage donc d'accompagner les entreprises industrielles adhérentes à intégrer plus en profondeur la dimension RSE par :

- Des webinaires d'information et de sensibilisation (en particulier, lors de la recherche de financement ou de levée de fonds)
- La création et le déploiement auprès de ses chargés de mission d'un outil de mesure rapide de maturité de l'entreprise sur la dimension RSE
- Une formation dédiée à l'équipe PMT
- Une formation dédiée aux adhérents de type PME industrielles ou de services.
- Une prestation d'accompagnement à la mise en place ou au renforcement d'une démarche RSE en entreprises.

Par conséquent, dans le cadre de l'action d'animation du pôle, les **objectifs généraux** pour 2022 sont les suivants :

**1/ Être le relais actif des politiques publiques nationales et régionales** dans le cadre du **Plan de Relance**. Faciliter et faire face en période de crise sanitaire (préservation économique, réindustrialisation).

- ✓ Promouvoir les activités d'innovation et de R&D, en particulier via les stratégies d'accélération pour l'innovation (PIA4) et les appels à manifestation d'intérêt et à projets nationaux et régionaux.
- ✓ Favoriser le développement économique sur le territoire

**2/ Conforter le travail de positionnement du PMT :**

- Prospecter pour **faire croître le nombre d'adhérents** au-delà de **265** (+ 15% de start-up, + 10% de PME et + 10% de PME ->150 salariés-, ETI/grands groupes).
- Mieux **se faire connaître auprès des principales métropoles** à connotation industrielle du territoire qui ne financent actuellement pas les actions du PMT : Auxerre, Chalon-sur-Saône, Dijon, Le Creusot, Mâcon, Nevers...
- Être un **représentant actif** en région des filières **Technologies de Santé** (partenariat avec les pôles Santé et travail d'agrégation des initiatives régionales) et **ASD** via 2 clusters spécialisés (PMT Santé et PMT ASD).
- **Développer les échanges** bi-directionnels **inter-pôles, inter-clusters et organisations d'intérêt au niveau national comme au niveau international**.
  - Nationalement pour la filière Santé : les échanges réguliers doivent se poursuivre avec MEDICEN, Biovalley France, Lyon Biopôle et Eurobiomed ainsi que des clusters spécialisés comme POLEPHARMA et France Biotech. L'alliance avec MEDICEN est effective. POLEPHARMA et le PMT ont signé une convention de partenariat en septembre 2021 qui doit conduire en 2022 à l'organisation d'une convention d'affaires Health Tec réunissant donneurs d'ordre et sous-traitants sur Dijon.
  - Nationalement pour la filière ASD : demeurer le correspondant régional du GIFAS et intensifier les échanges avec les clusters Astech, Pegase et AeroSpace Valley.
  - Internationalement : promotion et collaboration avec les actions EEN conduites par la CCI et participation au conseil d'administration de France Cluster et aux travaux de l'association française des pôles de compétitivité (AFPC) pour favoriser les liens et les actions avec les autres pôles français.
- se doter d'un système d'information plus efficace et **poursuivre sa transformation digitale** : mettre en ligne le nouveau site web développé en 2021 ([www.pmt-innovation.com](http://www.pmt-innovation.com)), faire monter en puissance l'outil PMT Business

(www.pmt-business.com : plateforme de mise en relation entre donneurs d'ordre et sous-traitants industriels), mettre en place l'outil de gestion de la relation client (CRM) – qui a été sélectionné et testé en 2021 - facilitant la prospection, le suivi des adhérents et la centralisation des contacts, se doter de fichiers qualifiés permettant une prospection facilitée en lien avec l'outil CRM, le nouveau site web et l'installation d'un nouveau serveur de fichiers.

### 3/Porter et enrichir l'offre de service du PMT

- **Identifier, qualifier et communiquer** auprès des membres **sur les AAP de l'État et de la Région**, ainsi que les concours d'innovation, en relation avec les thématiques du PMT et les stratégies d'accélération. La communication est réalisée par emailing, réseaux sociaux et/ou webinaires.
- **Promouvoir les adhérents** à travers 1 annuaire annuel papier de ses membres, la rédaction de 160 publications sur le réseau social professionnel *LinkedIn* et l'animation d'une communauté de 1500+ abonnés, des portraits de nos adhérents sur les réseaux sociaux).
- **Réaliser environ 400 visites d'entreprises** pour recueillir la « voix des entreprises » : visites et écoutes des besoins, projets et stratégie des entreprises membres ou non encore membres dans le but de mieux se connaître, et d'identifier les axes de collaborations potentiels, de construction de projets ou de proposition de valeurs pour soutenir les actions d'innovation et de développement de l'entreprise.
- **Animer la communauté des adhérents industriels** : organisation de 20 manifestations sous divers formats (micro-matinales et micro-conférences sur des sujets d'intérêt spécifiques relevés par les adhérents, soirées de réseautage, journées de sensibilisation, comités thématiques, webinaires, ...) visant la mise en réseau des entreprises, des laboratoires de recherche et des organismes de formation et la promotion de l'écosystème régional. Faire monter en puissance la **plateforme PMT Business**, outil destiné à la recherche de prestations, de partenariat et de savoir-faire des adhérents.
- **Participer à des salons, congrès et journées techniques ou de sensibilisation et inciter nos membres à participer à ces événements.** Le PMT se positionne sur ces actions soit en tant que visiteurs (V) – *un ou plusieurs permanent du pôle effectuent une veille ciblée sur l'évènement considéré pour en rapporter aux adhérents intéressés à l'issue* - soit en tant qu'exposants (E) – *le pôle a un stand où il peut exposer les compétences de ses membres ainsi que son offre de service propre ou encore en tant qu'organisateur de stands collectifs (C) – où le pôle propose à ses membres de co-exposer sur un stand commun afin d'avoir un impact "filiale" et "territoire" pendant l'évènement* soit le pôle est organisateur de l'évènement (O).

Les évènements 2022 dans lesquels le PMT sera impliqué sont les suivants :

- (O) **La Rentrée du DM en lien avec l'ISIFC (UFC)** (Besançon) : Formation réglementaire pour les fabricants et sous-traitants de dispositifs médicaux - 400 participants visés, le plus grand évènement sur le sujet en France, 10<sup>ième</sup> édition.
- (O) **Convention d'affaires Aeromart Toulouse** : convention d'affaires entre donneurs d'ordre et sous-traitants
- (E) RIDY (Auxerre)
- (E) Business Industrie (Dijon)
- (E) Créer Demain (Dijon)
- (E) Eurosatory
- (E) Fly-In (Darois) - à l'étude...
- (V) Global Industrie (Lyon)
- (V) Medica-Compamed (Allemagne)
- (V) SIAMS (Moutier CH)
- (V) Medinov (Lyon)
- (V) ILA Berlin
- (V) Farnborough
- (V) Friederischaffen
- (C) Micronora (Besançon)
- (C) SIA (Belfort)

*//NOTA // Il est envisagé l'organisation (O) d'une **Convention d'affaires Health Tec** avec MEDICEN, POLEPHARMA, BFCare (Dijon) : convention d'affaires entre donneurs d'ordre et sous-traitants, startups incluses. Participation visée >100 entreprises – 1ere édition en 2022. Ce nouvel évènement est donné à titre informatif car il est à rattacher au programme PMT Health.*

- Concevoir et produire un **kit commercial PMT** : élaboration et production de supports commerciaux de présentation, du catalogue de prestations du PMT contenant une liste de témoignages ou de références probantes.
- Concevoir et produire des **outils de communication** en vue d'une communication de masse ou de mailing ciblés. Gestion de la communication institutionnelle, événementielle et presse.
- Proposer **5 formations ciblées** pour faire monter les équipes en compétences (DM connectés, utilisation pertinente du CIR, bonnes pratiques commerciales, financement et stratégie d'innovation, sensibilisation RSE, ...).
- Promouvoir le **développement de la filière** à travers des actions de stratégie industrielle **en lien avec les acteurs de l'enseignement** (écoles d'ingénieur : ISIFC et l'ENSMM). Il est visé de proposer et d'encadrer 10 projets mettant en lien des étudiants et des adhérents industriels sur les thématiques de veille économique et des sujets filières spécifiques. Des contacts sont établis pour intégrer à ce dispositif 2 écoles de commerce.

- Intensifier l'activité d'appui auprès des dirigeants (prestation de services individuelles et sur-mesure : conseil ou coaching) et en particulier, enrichir **l'offre de services de 2 nouvelles prestations** :

- ❖ **Accompagnement individuel stratégique (RIPOSTE)** : pour les PME industrielles régionales et adhérentes du PMT qui veulent adapter leur stratégie d'entreprise (mode défensif de préservation de valeur ou mode offensif de prise de positions) et lancer des actions de réorientation de leurs activités selon le mode retenu. L'accompagnement se déroule en 2 phases : un audit stratégique flash 360° de 2 à 4 jours (phase stratégique) et 5 à 7 jours de prestations d'experts qualifiés visant le démarrage opérationnel de 1 ou 2 actions prioritaires (phase de riposte opérationnelle). La prestation fait l'objet d'un devis négocié au cas par cas.

- ❖ **Accompagnement à la dimension RSE** : pour les PME industrielles régionales et adhérentes du PMT qui veulent se muscler sur la dimension RSE particulièrement lors de la recherche de financement ou de levée de fonds (projets d'innovation ou investissements productifs) :
  - 2 webinaires d'information et de sensibilisation
  - 1 formation dédiée avec un expert référent
  - 1 prestation payante d'accompagnement à la mise en place ou au renforcement d'une démarche RSE en entreprise.

A noter que préalablement, le PMT envisage :

- 1 formation de l'équipe interne ainsi que la création et le déploiement auprès de ses chargés de mission, d'un outil de mesure rapide de maturité de l'entreprise sur la dimension RSE ainsi

#### **4/Consolider la gouvernance du PMT :**

- Préparer et obtenir la **certification Gold Label** (ECEI) ou équivalent
- Rechercher **l'équilibre financier** des comptes analytiques consolidés
- Développer **nos ressources privées** (>55% des produits) par une augmentation des adhésions et des prestations de services.

### Eléments financiers liés à la catégorie B

Dépenses de personnel (HT) : .....361 224,00€  
Frais de déplacement (HT) : ..... 4 500,00€  
Frais de structure (HT) : ..... 135 000,00€  
Achats et prestations externes (HT) : 205 000,00€  
Valorisation du temps des industriels : 35 000,00€



**Dossier de demande d'Action Collective**  
Programme d'actions PMT 2022

**Total du poste (HT) : 740 724,00€**

Catégorie D : Les prestations commerciales ne relevant pas des missions attribuées par les pouvoirs publics aux pôles et n'ayant pas vocation à être aidées.

*Non applicable.*

Catégorie E : Les actions réalisées dans le cadre de projets soutenus par des programmes européens ou autres actions collectifs

*Non applicable.*

Pour information, le programme **Interreg Accelere Health franco-suisse** entame sa deuxième année de fonctionnement en 2022 ([www.accelere-health.com](http://www.accelere-health.com)). Ce projet vise à créer des développements entre les startups et de renforcer les écosystèmes Santé de Rhône Alpes, du canton du Valais (Suisse) et de Bourgogne Franche Comté. D'ores et déjà, il est prévu de travailler à une suite de ce programme.

### 3. Indicateurs clefs

#### 1- Innovation

<b>Projets R&amp;D labellisés (avec au moins un porteur en BFC) : Labellisés (L) / Accompagnés (A)</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>Objectif 2022</b>
Nombre total projets	1	7	13 : 4(L) et 8(A)	9
<i>Dont collaboratif</i>	0	1 (L)	5 (L)	2 (L)
<i>Dont projet européen</i>	0	1 (A)	1 (A)	1 (A)

<b>Projets R&amp;D labellisés financés : Financés (F)</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>Objectif 2022</b>
Nombre total de projets financés	1 (F)	2 (F)	3 (F)	2 (F)
<i>Dont européen</i>	0	1 (F)	0 (F)	1 (F)

<b>Accompagnement des entreprises</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>Objectif 2022</b>
Nombre de PME-ETI de BFC ayant bénéficié d'un accompagnement personnalisé à l'innovation	8	10	25	30

#### 2- Implication et animation territoriale

	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>Objectif 2022</b>
Nombre d'adhérents (entreprises) (évolution/N-1)	183	203	245 (+21%)	265
Nombre d'adhérents en BFC (entreprises)	148	165	174	190
Nombre d'évènements ou manifestations organisés en BFC à destination des entreprises	41	19	52	55
Nombre total de participants	1645	790	Estimé 2200 (y compris les évènements phare : Hacking Health, RDM et ITD 2021)	2250
Nombre total d'entreprises visités (physique et distanciel)			Estimé 370	400

### 3- Participation aux défis du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII)

Année 2022 / Objectifs	Action menée en collaboration	Accompagnements d'entreprises
Participation à des événements et manifestations organisés par d'autres <b>acteurs nationaux</b> (autres pôles de compétitivité, clusters, centres de formation, lycées, enseignement supérieur, recherche, capital-risque ...):	<p>Commissions et groupes de travail avec les pôles nationaux Santé, l'AFPC et France Cluster</p> <p>Webinaires « concours d'innovation » BPI Webinaires « Plan de relance / PIA4 »</p> <p>Journée Panorama Healthtech de France Biotech Convention d'affaires Aeromart Toulouse Co-labellisation de projets R&amp;D avec MEDICEN Jury I-Nov BPI ...</p> <p>Interfaces : AFPC / FranceCluster / GIFAS / MEDICEN / POLEPHARMA / France Biotech / BPI France</p>	
Participation à des événements et manifestations organisés par d'autres <b>acteurs régionaux</b> (autres pôles de compétitivité, clusters, centres de formation, lycées, enseignement supérieur, recherche, capital-risque ...):	<p>La Rentrée du DM (Besançon) avec l'ISIFC (UFC) Convention d'affaires Health Tec avec MEDICEN, POLEPHARMA et BFCare (Dijon)</p> <p>Salon Créer Demain (AER) Salon Micronora (Micronora) Marathon d'innovation Act In Space Divers salons et conventions d'affaires</p> <p>Interfaces : Etat / Région / AER / ENSMM / ISIFC-UFC / BioNoveo-FC Innov / Micronora / SANTENOV / UBFC / PGI / DECA / BGE</p>	180 entreprises 100 entreprises
Contribution du pôle dans l'animation et le suivi de la RIS3 2021/2027 :	<p>Animation du « Microtechniques et systèmes intelligents » et co-animation du « DS Santé et soins individualisés et intégrés »</p> <p>Interfaces : Région / BFCare</p>	NA
Performance industrielle (dont industrie du futur, numérique) :	<p>« Industrie du futur » filière « Industrie du futur » région BFC CORAC</p> <p>Interfaces : Etat / Région / GIFAS / CETIM / AER</p>	10 entreprises (suivi) 2 entreprises (2022) 2 entreprises (2022)
Entreprenariat et start-up :	<p>Programme ProPulseur (2018-21) dédié</p> <p>Interfaces : BPI / Région / Business Angels / DECA / Village by CA / BGE / SATT Sayens</p> <p align="center">→ La nouvelle version de ce programme sera présentée en 01.2022</p>	27 startups (150+ emplois, 2M€+ de CA, 43 missions, 15 experts)
Transition énergétique et écologique et économie circulaire :		
Responsabilité sociétale et environnementale des entreprises :	Offre de service PMT (nouveau)	5 entreprises

Formation et compétences :	Campus des métiers MSI Campus des métier Santé Formations dispensées par le PMT	NA NA 25 entreprises
International :	Programme Interreg Accelere Health (Suisse) Accompagnement « vendre en Allemagne » Salons Aéronautique Export  Interfaces : CCI International / CCI France Allemagne / Canton du Valais (Suisse) / Cluster I-Care (Lyon)	20 entreprises 10 entreprises
Autre participation à des dynamiques régionales :	Participation active à la structuration et à l'animation de la filière émergente Bioproduction et Biomédicaments  Interfaces : Région /AER /Temis Santé /EFS BFC / CHU / BioNoveo-FC Innov	7 entreprises

(toutes actions : programme d'animation 2022 et autres programmes)

## 4. Synthèse des demandes de subventions

### Dépenses prévisionnelles (en € HT) :

Types de dépenses	Missions de catégorie A	Missions de catégorie B	Total	% total
Frais de personnel	40 136,00 €	361 224,00 €	401 360 €	50,08%
Frais de déplacement	500,00 €	4 500,00 €	5 000 €	0,62%
Frais de structure	12 000,00 €	108 000,00 €	120 000 €	14,97%
Frais externes	5 000,00 €	235 000,00 €	240 000 €	29,95%
Valorisation du temps passé (le cas échéant)		35 000,00 €	35 000 €	4,37%
<b>Total</b>	<b>57 636,00 €</b>	<b>743 724,00 €</b>	<b>801 360 €</b>	<b>100,00%</b>
	7,19%	92,81%		

### Recettes prévisionnelles (en € HT) :

Financement	Missions de catégorie A	%	Missions de catégorie B	%	Total	% total
Etat	4 477 €	15,5%	57 773 €	7,5%	62 250 €	7,77%
<b>Région Bourgogne Franche-Comté</b>	<b>20 529 €</b>	<b>71,2%</b>	<b>264 901 €</b>	<b>34,3%</b>	<b>285 430 €</b>	<b>35,62%</b>
CAGB	3 236 €	11,2%	41 764 €	5,4%	45 000 €	5,62%
PETR Morteau	216 €	0,7%	2 784 €	0,4%	3 000 €	0,37%
PMA	360 €	1,2%	4 640 €	0,6%	5 000 €	0,62%
Valorisation du temps passé (le cas échéant)		0,0%	35 000 €	4,5%	35 000 €	4,37%
Financements privés		0,0%	365 680 €	47,3%	365 680 €	45,63%
<b>Total</b>	<b>28 818 €</b>	<b>100,0%</b>	<b>772 542 €</b>	<b>100,0%</b>	<b>801 360 €</b>	<b>100,00%</b>
	3,60%		96,40%			

### Recettes prévisionnelles privées (en €) :

Les financements privés envisagés se décomposent de la façon suivante :

Cotisations / Adhésions	200 680,00 €
Prestations	165 000,00 €
Individuelles (prestations de services)	15 000,00 €
Collectives (Evènements dont RDM 2022, salons, webinaires,...)	30 000,00 €
Sponsors (RDM 2022, convention d'affaires, ...)	100 000,00 €
Formation	20 000,00 €
<b>Total</b>	<b>365 680,00 €</b>

**Le programme 2022 est équilibré en recettes et dépenses.**

## 5. Feuille de route : PMT ASD (Aéronautique, spatial, défense)

Les principaux enjeux identifiés auprès de la filière ASD sont de :

- Poursuivre la transformation de la filière (« Industrie du Futur ») et accompagner la transition environnementale
- De façon générale, accompagner la montée en compétences de la filière. Notamment, améliorer la performance industrielle (OTD et qualité), faire connaître et appliquer les fondamentaux de la filière.
- Sensibiliser et accompagner la filière autour des enjeux de Cybersécurité/continuité numérique et RSE

Dans la continuité des actions menées depuis 2017 par le cluster PMT ASD, il est dégagé 4 axes de travail :

- **AXE 1** : Apporter de la **visibilité** aux membres du cluster vis-à-vis des donneurs d'ordres de la filière et favoriser les synergies inter-entreprises.
- **AXE 2** : **Accompagner** les membres vers l'excellence dans les thématiques sensibles pour la filière, notamment sur les sujets de performances industrielles et des nouveaux enjeux.
- **AXE 3** : **Faire connaître** le marché ASD pour aider l'entreprise dans le développement de sa stratégie.
- **AXE 4** : Favoriser **l'innovation** et motiver les activités R&D.

La présente feuille de route fixe les actions et les objectifs selon ces axes.

### **Concernant l'AXE 1 - Visibilité**

En s'appuyant sur les capacités de communication et événementielles du PMT, le cluster PMT ASD intervient sur les 3 dimensions suivantes :

**Communication** : il s'agit de valoriser les savoir-faire des membres sur différents supports dédiés (site internet, réseau sociaux, presse spécialisé, ...) et de produire un annuaire de référencement des membres (papier et digital)

#### **Objectif 2022 :**

- Mise à jour du livret annuel du cluster PMT ASD
- Diffusion media en préparation de salons ou conventions d'affaires
- Mise en lumière des adhérents sur tout type de support

**Réseautage** : il s'agit d'intensifier les relations et mises en relations avec les acteurs de la filière hors région et de faire en sorte que le cluster soit plus visible auprès des acteurs institutionnels et des DO de la filière. In fine, ce travail de réseautage bénéficie directement aux membres.

**Objectif 2022 :**

- Participer aux 3 rencontres nationales entre le GIFAS et les clusters aéronautiques nationaux afin de contribuer à l'articulation des actions entre le niveau national et le territoire Bourgogne Franche Comté
- Participer à des manifestations de la filière hors région. Ces rencontres sont destinées à poursuivre les partenariats engagés avec les Pôles ou clusters aéronautiques (ex : Astech, Pegase, AeroSpace Valley, ...)
- Organiser 3 rencontres adhérents
- Organiser 1 assemblée élargie (ouverte aux non-membres du cluster)

**Salons et Rencontres B2B :** Les entreprises sont encouragées par le cluster PMT ASD à participer à des salons et conventions d'affaires que ce soit en tant qu'exposants et/ou comme visiteurs.

Les salons et conventions d'affaires internationales sont répertoriées par la filière - le calendrier compilé par le GIFAS permet aux entreprises de se positionner en fonction de leur stratégie à l'international. Les entreprises sont fédérées généralement sous un pavillon « France », occasion de nouer des relations privilégiées avec des clients et de prospecter.

Pour 2022, ont été identifiés :

- 2 salons fédérés par le GIFAS sur un pavillon France : ILA Berlin et Farnborough
- 2 manifestations inscrites au programme régional international : EUROSATORY, piloté par CCI International BFC et AEROMART Toulouse piloté par le cluster.
- Le village partenaire du *fly-in* de Darois pour l'anniversaire des 50 ans du DR400 (aviation légère) où le cluster PMT ASD peut tenir un stand

**Objectif 2022 :**

- Relayer l'information auprès des adhérents des salons et conventions d'affaires aéronautique (ILA Berlin du 22 au 25 juin 2022, Farnborough du 18 au 22 juillet 2022, Friederischaffen du 27 au 30 avril 2022, Oshkosh du 25 au 31 juillet 2022)
- Participer au salon Eurosatory (13 au 17 juin 2022)
- Organiser 1 convention d'affaire sur AEROMART Toulouse (29 novembre au 1er décembre 2022)
- Être présent sur le *fly-in* de Darois et valoriser la filière régionale de l'aviation légère, en partenariat avec l'AER.

## **Concernant l'AXE 2 – Accompagner**

**Plan de Relance sectoriel :** Le PMT et son cluster PMT ASD continuera à contribuer au déploiement du plan de relance de la filière selon les dispositifs qui seront mis en place :

- Identification et diffusion du plan de relance 'soutien à la filière aéronautique'.
- Accompagnement fort au plan de relance 'soutien à la filière aéronautique'. Le PMT se tient informé des modalités des AAP à venir afin de soutenir les entreprises et les conseiller de façon pertinente. La volonté est de prendre connaissance des dossiers projet bien en amont du dépôt pour apporter une aide au montage efficace.

**Cellule de veille :** La cellule veille aéronautique a été mise en place en réponse à la demande de la filière au début de la crise COVID-19 afin d'être un observatoire de l'état de la filière en région et en particulier, de faire remonter les situations critiques de la supply chain aéronautique en région. Elle fonctionne sous le pilotage de la DREETS et de la Région, avec représentation de la filière par le cluster PMT ASD et la « tête de région » désignée par le GIFAS (société LISI).

Son animation consiste à organiser les réunions en fonction de l'actualité, des demandes de remontée d'information, notamment dans le groupe de travail Régions de France/Filière. Il s'agit également de diffuser les informations et l'actualité du plan de relance auprès des entreprises de BFC, par le biais de réunions et de webinaires.

### **Objectif 2022 :**

- Accompagner le déploiement du plan de Relance de façon volontariste
- Animer la cellule de veille aéronautique régionale
- Diffuser les informations et l'actualité du plan de Relance

**Accompagnement individuel des entreprises en terme stratégique :** En cette période de mutations économiques, les chefs d'entreprises ont besoin de réajuster rapidement leur plan stratégique. Il est hautement probable que des mutations structurelles sont à prévoir dans le secteur aéronautique fortement bousculé. En effet, la crise n'a fait qu'accélérer des tendances qui étaient déjà engagées, telles que la rationalisation de la supply chain des donneurs d'ordre (DO) et la consolidation de la filière réduisant ainsi le nombre de DO. La prestation RIPOSTE du PMT est disponible sous sa nouvelle version aux membres du cluster PMT ASD. En particulier, ce service est proposé aux entreprises fragilisées, en mode défensif afin de les aider à s'adapter à la nouvelle donne ou éventuellement en mode offensif en cas de volonté de croissance externe ou de diversification produit/segment marché.

### **Objectif 2022 :**

- Proposer la prestation d'accompagnement individuel RIPOSTE (PMT) aux membres du cluster PMT ASD

### Accompagnement individuel des entreprises en termes de montée en compétences

#### **Programme « Industrie du futur » filière**

Le PMT, à travers son cluster PMT ASD, reste l'interlocuteur exclusif du GIFAS pour la région BFC. Il est présent aux réunions mensuelles du COPIL du GIFAS pour ce qui concerne le programme « Industrie du futur » spécifique à l'aéronautique dit filière. En 2021, l'objectif d'intégration de 10 entreprises dans le programme a été atteint. Il s'agit des entreprises suivantes :

Vague 1 : Début : 3 mars 2020 Fin : juin 2022	Vague 2 : Début : 18 octobre 2021 Fin : décembre 2022
GRESSET	2E WINDINGS
IDMM	CURTIL
KEP TECHNOLOGY	MKAIR Composite
PRECI JURA	STATICE
SCHLIGLER	UND

PMT ASD continue de suivre le déroulement du programme en région et à en faire sa promotion. Il prend en charge l'organisation des réunions annuelles réunissant la Région, le GIFAS et le cluster PMT ASD. Membre du COPIL « Industrie du futur » filière, le cluster reste au fait de toutes les évolutions de ce programme ou de ses ajustements.

#### **Objectif 2022 :**

- Être l'interlocuteur privilégié et permanent du GIFAS en Région
- Être membre actif du COPIL « Industrie du futur » aéronautique du GIFAS
- Suivre les travaux des vagues 1 et 2.

#### **Programme « Industrie du futur » / volet régional**

Conjointement, le cluster souhaite continuer à accompagner des entreprises en leur proposant de bénéficier du programme « Industrie du Futur BFC » et notamment, son module « autres briques » afin de réaliser le diagnostic de maturité et l'établissement d'une feuille de route.

Le pôle est partenaire de ce programme régional « Industrie du futur BFC » porté par le CETIM et participe à la prospection des entreprises, en ciblant principalement les entreprises ASD.

#### **Objectif 2022 :**

- Déployer le programme « Industrie du futur BFC » :
  - accompagner 2 entreprises (module « autre briques »)
  - recruter et accompagner 2 entreprises (tout module)

### **Sur la prise en compte de la démarche RSE**

Une nouvelle prestation d'accompagnement portée par le PMT sera développée et mise à disposition des entreprises membres du cluster PMT ASD. Cela concerne les PME industrielles qui veulent s'engager sur la dimension RSE particulièrement lors de la recherche de financement (projets d'innovation ou investissements productifs) ou de talents (attractivité auprès des nouvelles générations sensibles à la dimension sociale et à la transition écologique - marque employeur).

Dès à présent, l'intégration de la démarche RSE est à prendre en compte pour les entreprises de la supply chain qui veulent répondre aux attendus des donneurs d'ordre.

#### **Objectif 2022 :**

- 2 sessions d'information sur les thématiques RSE
- Mise en place d'un groupe de travail selon l'intérêt des entreprises
- Dimensionner et commercialiser une prestation de service (catalogue de prestations du PMT) d'accompagnement à la démarche RSE auprès des membres du cluster PMT ASD.

### **Cyber-sécurité**

Une action complémentaire à la connaissance des marchés ASD est proposée : accompagner les entreprises à l'évaluation et la mise en place des mesures nécessaires à leur cybersécurité (Sensibilisation, diagnostic cyber et accompagnement). Il s'agit d'une part, d'un volet traité dans le cadre du programme « industrie du futur » filière aéronautique et d'autre part, d'une stratégie d'accélération d'innovation au titre du Plan de Relance (PIA4). Ce thème deviendra vraisemblablement une barrière à l'entrée des marchés ASD comme l'a été précédemment la certification EN9100.

Les partenaires identifiés de cette action sont l'ANSII, Boost AEROSPACE et la DGA.

#### **Objectif 2022 :**

- Webinaire de sensibilisation à la cyber sécurité
- Dimensionner et commercialiser une prestation de service (catalogue de prestations du PMT) d'accompagnement à la cybersécurité auprès des membres du cluster PMT ASD.

### **Concernant l'AXE 3 – Faire connaître les segments marchés**

Cet axe a pour objectif d'apporter des informations aux entreprises afin qu'elles puissent mieux appréhender les opportunités marchés sur les segments Aéronautique Spatial et Défense où la vitalité commerciale y est contrastée. En effet, alors que le segment Défense résiste bien aux impacts de la crise sanitaire, le segment Aéronautique civil a connu un ralentissement brutal avec des décalages de commandes et des réductions de l'ordre de 35% des carnets.

**Ecoute Marché et recherche d'opportunités :** le cluster PMT ASD réalise pour ses membres une écoute régulière sur les segments de marché et en particulier, s'intéresse aux **opportunités marchés apportées par la commande publique à travers des appels à projets** (ouverts et restreints) qu'il relaie de façon ciblée en fonction des compétences des membres.

#### **Objectif 2022 :**

- 1 session d'information sur l'accès aux appels à projets de la commande publique
- 1 atelier « comment se faire référencer sur les plateformes défense ? »
- Dimensionner et commercialiser une prestation de service (catalogue de prestations du PMT) d'accompagnement à la détection et la réponse à la commande publique auprès des membres du cluster PMT ASD.

**Mieux appréhender le segment Défense :** Le segment Défense est en croissance, soutenu par une commande publique croissante et par des programmes structurants et de longue durée. Le cluster PMT ASD cherche à mieux connaître ce segment - ce qui rejoint une préoccupation régionale - afin de disposer d'informations utiles pour ses membres et propose de lancer une étude « panorama des entreprises sous-traitantes de l'industrie de défense en BFC ».

L'objectif est de donner aux entreprises des clés de compréhension de ce segment de marché, d'appréhender les barrières à l'entrée, d'identifier les pré-requis et les compétences à maîtriser (FCS).

PMT ASD envisage de prime abord, les actions suivantes :

- Journées de sensibilisation et témoignages
- Participation sous une forme à définir au « DGA Tour » régional (11.2022)
- Participation à des salons et/ou conventions d'affaires spécifiques

en s'appuyant sur des partenaires régionaux tels que :

- L'Agence Economique Régionale (AER) qui confirme l'intérêt et son souhait de contribuer à cette démarche.
- Les correspondants régionaux à l'Information Stratégique et à la Sécurité Economiques
- Les correspondants régionaux Défense DGA
- Le ministère des Armées et de l'Espace

**Objectif 2022 :**

- Lancer un « panorama des entreprises sous-traitantes de l'industrie de défense en BFC » (en lien avec l'AER)
- 1 participation au prochain « DGA Tour » de Bourgogne Franche-Comté
- 1 webinar dédié aux barrières à l'entrée sur le segment Défense

**Concernant l'AXE 4 – Innovover**

L'accompagnement des porteurs de projets reste un objectif phare du cluster. Pour ce faire, plusieurs supports spécifiques ASD sont fléchés :

- les AAP ASTRID et ASTRID Maturation gérés par l'ANR
- les projets RAPID gérés par la DGA
- le CORAC

**CORAC:** le Plan de Relance aéronautique a permis la redéfinition de la feuille de route de la filière jusqu'en 2035. Doté de 1,5 Md€ sur la période 2020-2022, la répartition projetée est de 300 M€ en 2020 (au lieu des 150 M€ initialement prévus), 600 M€ en 2021 et à nouveau 600 M€ en 2022. L'objectif de la DGAC est de faire en sorte que les PME et ETI de tout le territoire puissent apporter leurs compétences à la recherche sur l'aviation civile. Le cluster PMT ASD apporte le relais nécessaire à la sensibilisation des acteurs régionaux de la filière et à l'identification de projets potentiels. Il s'organise pour faire remonter directement les propositions de projets dans le champ du CORAC. Le cluster participe aux réunions dédiées, organisées par la DGAC et le GIFAS qui pilotent les processus CORAC.

**Objectif 2022 :**

- Participer à la dynamique CORAC
- Faire remonter 2 propositions de projets et/ou des réponses aux appels à compétences.

D'autre part, le cluster PMT ASD s'intéresse aux dispositifs permettant de stimuler et faire émerger l'innovation dans la filière tels que les marathons d'innovation.

L'édition 2022 du hackathon international **ACT In Space** doit avoir lieu dans plus de 100 villes de 50 pays. Comme en 2018, Besançon sera ville d'accueil. Le cluster PMT ASD se propose de prendre en charge l'organisation de cet évènement au niveau régional.

**Objectif 2022 :**

- Organiser le hackaton Act In Space en impliquant les établissements de recherche scientifique et les écoles d'enseignement supérieur.

Également le cluster PMT ASD, à l'image du PMT, souhaite apporter son appui aux projets régionaux d'innovation, stimuler l'innovation, favoriser la recherche et le développement collaboratif entre les entreprises (notamment les PME industrielle) et les laboratoires et aider la valorisation des résultats des projets de R&D ainsi que les missions d'accompagnement à l'innovation conduites en faveur d'entreprises membres du cluster.

Pour 2022, des projets en émergence sont d'ores et déjà identifiés et nécessitent l'appui du cluster. On citera :

- 1 projet FRI (projet OXYGENE MES)
- La création d'un tiers-lieu (projet ROBIN Aircraft) imaginé comme centre de ressources (espace, outils, compétences) au service de Startups/TPE/PME de l'aviation civile.
- ...

**Objectif 2022 :**

- Appuyer 3 projets ou initiatives régionales liées à l'innovation sur le marché ASD
- S'interfacer au programme ProPulseur d'accompagnement de startups régionales si nécessaire.
- Animer 6 réunions de travail « Innovation » constitués d'industriels membres du souhaitant mettre en avant leur savoir-faire collectif au profit des besoins de la filière (vitrine technologique) et consolider les liens entre les entreprises régionales actives et membres du cluster PMT ASD, favoriser l'émergence d'une culture d'innovation « produit » chez les sous-traitants impliqués.

Entre

La Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole, représentée par sa Présidente, Madame Anne VIGNOT, dûment habilitée à signer par une délibération du Conseil de Communauté du ....., d'une part

Et

Le Pôle de compétitivité des Microtechniques ou PMT représenté par son Président, dûment habilité, Monsieur Laurent DESCHAMPS, d'autre part

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 1611-4

Vu la demande de soutien reçue du PMT,

Vu la délibération n°.....du Conseil de Communauté en date du.....,

### **Exposé des motifs**

Grand Besançon Métropole soutient depuis 2005 la démarche fédératrice du Pôle de Compétitivité des Microtechniques aux côtés des autres acteurs économiques.

Le soutien à l'innovation est un axe fort de la politique de développement économique de Grand Besançon Métropole, car il est facteur de compétitivité pour les entreprises et d'attractivité pour le territoire.

Pour l'année 2022, Grand Besançon Métropole a décidé d'apporter aux côtés de la région Bourgogne Franche-Comté son soutien au Pôle des Microtechniques.

**Il est convenu ce qui suit :**

#### **I. Objet**

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles Grand Besançon Métropole apporte son soutien au Pôle de compétitivité des Microtechniques (PMT) en 2022 et de définir les modalités de versement d'une subvention de 45 000 €. Cette subvention a été attribuée au Pôle pour l'animation de la filière des microtechniques dans le cadre de la politique nationale des pôles de compétitivité, sur la base du programme d'actions figurant en annexe 1 de cette convention.

#### **II. Programme d'actions**

Le Pôle s'engage à conduire les actions conformes au programme décrit en annexe 1.

#### **III. Montant et modalités de versement de la subvention**

Grand Besançon Métropole attribue au bénéficiaire une subvention de 45 000 € pour un budget prévisionnel global de 801 360 € pour son programme 2022 conforme à l'annexe 1.

Ce montant est un plafond non révisable à la hausse.

La subvention sera versée de la façon suivante :

- 100%, soit 45 000 € à la signature de la présente convention,

Le PMT s'engage à fournir en fin de programme, en deux exemplaires, un compte-rendu financier et un rapport d'activité annuel qui détaillera les livrables produits et les résultats obtenus en appui sur les indicateurs figurant en annexe 1 et 3 de cette présente convention, conformément à l'article L 1611-4 CGCT et la loi 2009-526 du 12 mai 2009.

#### **IV. Durée et délai de validité**

La présente convention est conclue au titre de l'exercice 2022. Elle prend effet à compter de sa date de transmission au représentant de l'Etat et cessera au plus tard le 1<sup>er</sup> novembre 2023.

Le PMT s'engage, aux fins de contrôle, à conserver les pièces justificatives des dépenses effectuées dans le cadre de la présente convention pendant une durée de 10 ans.

#### **V. Obligations du Pôle des Microtechniques**

Le Pôle de compétitivité des Microtechniques s'engage à utiliser la subvention octroyée exclusivement à la réalisation de l'objet qui l'a motivée tel que définie à l'article 1<sup>er</sup> de la présente convention.

Il ne peut redistribuer tout ou partie de l'aide de Grand Besançon Métropole au profit d'un autre organisme.

Le Pôle des Microtechniques accepte que la subvention ne puisse en aucun cas donner lieu à profit et qu'elle soit limitée au montant nécessaire pour équilibrer les recettes et dépenses de l'action.

Le Pôle des Microtechniques s'engage à mentionner le soutien financier de Grand Besançon Métropole, à faire connaître le dispositif ainsi que l'appui dont il bénéficie de la part de la communauté urbaine lors de ses entretiens ou contacts avec la presse ou les médias.

Si le Pôle des Microtechniques décide d'apposer des panneaux de chantier, des plaques commémoratives ou de réaliser des publications ou toute autre action d'information presse ou toute action de promotion, il doit obligatoirement mentionner le concours financier de Grand Besançon Métropole, proportionnellement à son montant par rapport aux partenaires publics et privés. Dans le cas de publications, la charte graphique doit être respectée et autorisée par Grand Besançon Métropole.

Le Pôle des Microtechniques s'engage à prendre attache de Grand Besançon Métropole systématiquement et préalablement à toute organisation de cérémonies (presse, protocolaires) afin d'en déterminer les modalités pratiques.

#### **VI. Modalités de contrôle**

Le contrôle de l'utilisation des aides est effectué au vu des justificatifs produits au moment des demandes de versement. En outre, les services de Grand Besançon Métropole sont habilités à procéder à toute autre forme de contrôle notamment sur place, avant et après le versement de l'aide.

#### **VII. Modification et reversement**

Toutes modifications significatives du programme (délai de réalisation, nature des investissements, etc...) ou de son mode de financement, doivent être notifiées par écrit à Grand Besançon Métropole et acceptées par celle-ci, après instruction technique. Ces modifications pourront entraîner un avenant à la convention.

Grand Besançon Métropole pourra exiger le reversement total ou partiel de l'aide financière accordée :

- en cas d'utilisation différente, apparue au moment du contrôle, de celle qui avait motivé l'aide,
- en cas d'inexécution partielle ou totale des conditions liées à l'octroi de l'aide,
- en cas de manquement aux obligations contractuelles et notamment en cas de non-respect des dispositions des articles 4 et 5 de la présente et en cas de non production des justificatifs demandés au moment du contrôle,
- en cas de toutes modifications significatives du programme ou de son mode de fonctionnement qui n'auraient pas été notifiées à Grand Besançon Métropole.

### **VIII. Résiliation de la convention**

En cas de non-respect des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties, avec un préavis d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure.

Grand Besançon Métropole pourra également résilier la convention, sans préavis ni indemnités, s'il apparaît que le Pôle des Microtechniques a fait des déclarations fausses ou incomplètes pour obtenir l'aide de la communauté urbaine prévue dans la présente convention.

### **IX. Litiges**

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution de la présente convention sera de la compétence du Tribunal Administratif de Besançon.

### **X. Délégation d'attribution**

L'ordonnateur et le comptable assignataires sont respectivement la Présidente de Grand Besançon Métropole et le Trésorier Payeur de Grand Besançon Métropole.

Fait en deux exemplaires à Besançon, le .....

Le Président du Pôle  
des Microtechniques

Laurent DESCHAMPS

La Présidente de Grand Besançon Métropole

Anne VIGNOT